



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

PROVINCE DE QUÉBEC MRC NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 17 février 2025 à 20h00, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux
Siège #2 - Claudia Labrie
Siège #3 - Yvan Tardif
Siège #4 - Frédéric Fournier
Siège #5 - Gina Cloutier
Siège #6 - Jayson Byrns

Est/sont absents:

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présente madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - GREFFE
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025
 - 3.2 - Adoption du règlement 2025-02 "Règlement modifiant le règlement 2025-01 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2025"
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer
- 5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 6 - LOISIRS ET CULTURE
 - 6.1 - Politique familiale et des aînés - Mise sur pied et mandat du comité de pilotage pour la mise à jour de la Politique familiale et des aînés
 - 6.2 - Affichage offre emploi coordonnateur et moniteur pour le camp de jour
 - 6.3 - Affichage offre emploi étudiant saison estivale 2025 (entretien infrastructures loisirs et parcs)
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 - Embauche pompier

2025-02-20



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 - Demande d'appui à RECY-QUÉBEC pour la gestion des plastiques agricoles

9 - TRAVAUX PUBLICS

9.1 - Recommandation de paiement du décompte progressif no 5 / Travaux route 275 Sud

10 - CORRESPONDANCE

10.1 - Demande de commandite / 140e Groupe Scout

10.2 - Correspondance de l'Escadron 881

11 - AFFAIRES NOUVELLES

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - GREFFE

2025-02-21

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 janvier dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2025-02-22

3.2 - Adoption du règlement 2025-02 "Règlement modifiant le règlement 2025-01 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2025"

ATTENDU QU'il est nécessaire d'imposer les taxes et tarifications requises pour pourvoir au paiement des dépenses de l'exercice financier 2025;

ATTENDU QUE des tarifications ont été rajoutées au règlement en ce qui concerne les locations, les abonnements et les services rendus;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 20 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jayson Byrns, secondé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité que le règlement # 2025-02 soit et est adopté. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-02-23

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Claudia Labrie et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de janvier 2025 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 389 307.84\$.



N° de résolution
ou annotation

2025-02-24

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 58 546.67 \$ soit accepté.

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

6 - LOISIRS ET CULTURE

6.1 - Politique familiale et des aînés - Mise sur pied et mandat du comité de pilotage pour la mise à jour de la Politique familiale et des aînés

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a présenté le 13 octobre 2023 une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés au volet 1 pour une démarche collective de mise à jour des Politiques familiales et des aînés;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'acceptation de la demande par le secrétariat aux aînés la Municipalité de Frampton désire réaliser la démarche MADA et mettre à jour sa politique familiale et des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement souligne la volonté d'encourager la participation active des aînés et des familles au sein de la communauté et de concrétiser une vision d'une société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2024, la municipalité a procédé à la création du comité de pilotage, lequel est composé de sept (7) membres;

CONSIDÉRANT QUE deux membres ont quitté leur poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Gina Cloutier, appuyé par monsieur Jayson Byrns et résolu à l'unanimité que le conseil municipal procède à la nomination des deux (2) personnes suivantes pour remplacer les sièges vacants, à savoir:

Madame Geneviève Chabot, membre de l'équipe administrative;

Madame Julie Fournier, représentante / organisme des aînés.

2025-02-25

6.2 - Affichage offre emploi coordonnateur et moniteur pour le camp de jour

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton est à la recherche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice et de moniteurs ou monitrices pour son camp de jour estival 2025;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent de procéder à l'ouverture des postes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité:

- **QUE** le conseil ratifie l'ouverture des postes de coordonnateur (trice) et de moniteurs (trices) pour son camp de jour estival 2025;

- **QUE** le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à entreprendre les démarches de recrutement pour combler ces postes, à embaucher les personnes retenues et à négocier les conditions d'embauche conformément aux dispositions de la politique salariale.

2025-02-26

6.3 - Affichage offre emploi étudiant saison estivale 2025 (entretien infrastructures loisirs et parcs)



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton est à la recherche d'un étudiant pour la période estivale afin de s'occuper de l'entretien des diverses infrastructures de loisirs et de procéder à l'entretien des divers parcs et terrains de jeux;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent de procéder à l'ouverture du poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité:

- **QUE** le conseil ratifie l'ouverture du poste d'emploi étudiant pour la période estivale 2025;

- **QUE** le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à entreprendre les démarches de recrutement pour combler ce poste, à embaucher la personne retenue et à négocier les conditions d'embauche conformément aux dispositions de la politique salariale.

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 - Embauche pompier

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie de la municipalité de Frampton était à la recherche de pompiers volontaires pour combler des départs à la retraite;

CONSIDÉRANT QUE des offres d'emploi ont été publiées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des candidatures et qu'à la suite d'entrevues et une période d'essai, un candidat a été retenu;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1, les crédits sont disponibles à cette fin au poste budgétaire 02-220-00-141-50;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Labrie et résolu unanimement par ce conseil d'embaucher monsieur Gabriel Audet au poste de pompier volontaire aux conditions déterminées par la politique salariale. La date d'embauche est le 17 février 2025.

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 - Demande d'appui à RECY-QUÉBEC pour la gestion des plastiques agricoles

CONSIDÉRANT QU'en juin 2022, le gouvernement du Québec a publié un règlement visant à recycler adéquatement plusieurs nouveaux produits incluant la majorité des plastiques agricoles;

CONSIDÉRANT QU'au 30 juin 2023, les programmes québécois reliés aux emballages et produits agricoles doivent être en place;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE) oblige les entreprises à mettre en place des programmes de recyclage ou à adhérer à un organisme de gestion reconnu (OGR);

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC a octroyé à AgriRÉCUP le statut d'organisme de gestion reconnu (OGR) afin de mettre en œuvre un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour certains plastiques agricoles visés par le RRVPE;

CONSIDÉRANT QUE le système modernisé de collecte sélective au Québec est entré en vigueur le 1er janvier 2025, suite à l'adoption du Règlement sur la responsabilité élargie des producteurs (REP), dont l'approche permet de mettre en place les conditions nécessaires pour repenser le système de collecte

2025-02-27

2025-02-28



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

sélective québécois dans une logique de circularité, pour favoriser la valorisation des contenants, emballages et imprimés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard a mis sur pied un projet pilote de point de dépôt AgriRÉCUP pour les plastiques provenant des entreprises agricoles sur son territoire le 16 décembre 2024 afin d'offrir le service à proximité;

CONSIDÉRANT la forte demande par les entrepreneurs agricoles d'avoir un service de collecte porte-à-porte pour les pellicules blanches d'ensilage;

CONSIDÉRANT QUE la collecte porte-à-porte des plastiques agricoles serait sous la responsabilité de la Municipalité, mais que la gestion des plastiques collectés serait à la charge d'AgriRÉCUP;

CONSIDÉRANT QUE la collecte porte-à-porte permet d'aller chercher un volume plus important que dans un point de dépôt, avec une qualité de plastique toutefois inférieure, ce qui occasionne beaucoup plus de travail et nécessite beaucoup de logistique mettant une pression sur les coûts opérationnels;

CONSIDÉRANT QU'AgriRÉCUP est un OSBL dont le mandat est de dévier de l'enfouissement les plastiques et emballages agricoles;

CONSIDÉRANT QUE toute la gestion des plastiques agricoles au Québec est financée par le paiement à AgriRÉCUP d'écofrais par les entreprises (manufacturiers et vendeurs de ces plastiques), tel que prévu au règlement (RRVPE), mais qu'AgriRÉCUP évalue que seulement 30% des écofrais environ, sont réellement versés (pour les produits de la catégorie 1 du RRVPE), générant donc beaucoup de plastiques pour lesquels aucun écofrais n'a été versé, mettant une pression énorme sur la santé financière du programme.

CONSIDÉRANT QU'AgriRÉCUP a informé la Municipalité que la mise en place de nouvelles collectes porte-à-porte viendrait exacerber cet enjeu et que pour ces raisons, l'organisme demande aux municipalités et MRC de remettre leurs projets de nouvelles collectes porte-à-porte à 2026, si cet enjeu d'écofrais est réglé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Frampton demande à RECYC-QUÉBEC d'évaluer la situation avec AgriRÉCUP et de les appuyer afin de solutionner la problématique quant aux frais qui découlent de la gestion des plastiques agricole et le versement des écofrais.

Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à RECYC-QUÉBEC, au député M. Luc Provençal et à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

9 - TRAVAUX PUBLICS

9.1 - Recommandation de paiement du décompte progressif no 5 / Travaux route 275 Sud

ATTENDU la résolution numéro 2023-06-162 octroyant le contrat à Conrad Giroux inc. pour les travaux de réfection de la route 275 Sud sur un tronçon de 1,2 kilomètres;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 5 concernant la réception définitive des travaux en date du 23 janvier 2025;

ATTENDU la recommandation de paiement émise par monsieur Olivier Ferland, ingénieur, chez Stantec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu unanimement par ce conseil d'autoriser le paiement du décompte progressif

2025-02-29



N° de résolution
ou annotation

2025-02-30

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

numéro 5 au montant de 121 794,56\$, incluant les taxes à Conrad Giroux inc. dans le cadre des travaux de réfection de la route 275 Sud sur un tronçon de 1,2 kilomètres.

10 - CORRESPONDANCE

10.1 - Demande de commandite / 140e Groupe Scout

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention a été reçue à la municipalité le 17 janvier 2025 par le 140e groupe Scout de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention vise à subventionner une partie de la formation pour les adultes (bénévoles) du groupe, ainsi qu'une partie des frais généraux et le renouvellement des équipements;

CONSIDÉRANT QUE le 140e Groupe Scout demande une contribution de 100\$ par jeune scout habitant notre municipalité pour l'année 2024-2025;

CONSIDÉRANT QU'un (1) jeune de Frampton est inscrit au 140e groupe Scout de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jayson Byrns et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 100,00\$ au 140e Groupe Scout et d'en imputer le compte 02-130-00-970-00;

10.2 - Correspondance de l'Escadron 881

Correspondance reçue le 4 février 2025 en remerciement à la commandite effectuée aux cadets / cadettes de l'air de l'Escadron 881.

11 - AFFAIRES NOUVELLES

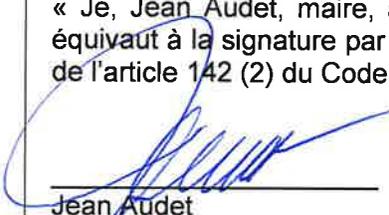
12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

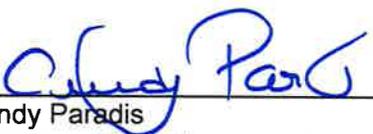
Début de la période de questions à 20 h 09, laquelle s'est terminée à 20 h 11.

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 12, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu de lever la séance.

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »


Jean Audet
Maire


Cindy Paradis
Directrice générale et greffière-trésorière

2025-02-31